

Arrêté N° MA-ART-2021-124

OBJET : Arrêté de circulation, Danvou-la-Ferrière, RD26

LE MAIRE DELEGUE DE DANVOU-LA-FERRIERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales – Articles L.2212.1 et L.2212.2,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer la circulation sur les voies situées à l'intérieur de l'agglomération,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de travaux réfection de tranchée par l'entreprise EIFFAGE ROUTE IDF, domiciliée rue de la Vallée, 50620 SAINT JEAN DE DAYE, il y a lieu de réglementer la circulation,

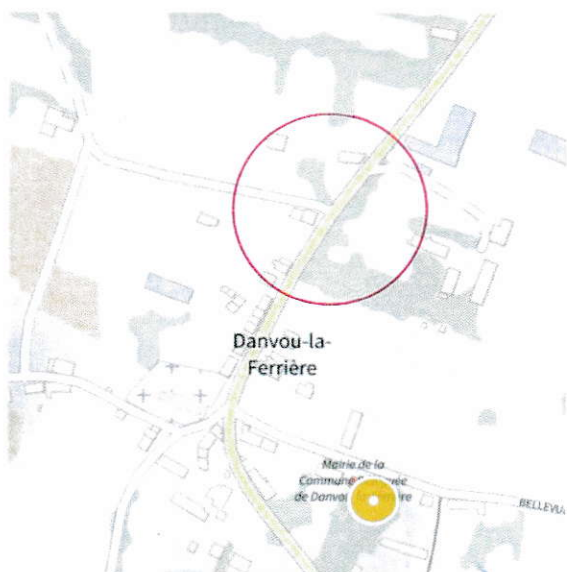
ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation de tous les véhicules sera alternée par feux tricolores sur la route départementale 26 (voir plan ci-dessous) à compter du 5 octobre 2021 et pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 2 : La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise EIFFAGE ROUTE IDF, responsable des travaux.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. Davy MOISSERON, représentant de l'entreprise EIFFAGE ROUTE IDF,
 - Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.



Fait à Danvou-la-Ferrière,
Commune déléguée de Les Monts d'Aunay,
Le 4 octobre 2021

Le Maire délégué,
Mme Irène BESSIN



Irène Bessin

